BOURSE DU TRAVAIL DE CHATEAUROUX

Depuis douze années de procédures en justice, en provocations incessantes du précédent maire de cette ville à l'égard des organisations syndicales, tout aura été entrepris pour affaiblir et empêcher le Syndicalisme d'assumer ses responsabilités dans l'Indre.

NE LAISSONS PAS REMETTRE EN CAUSE LES LIBERTES ET BAILLONNER LE SYNDICALISME

Rassemblement régional
devant le Tribunal de Grande Instance de Châteauroux pl Lucien Germereau
Mercredi **13 mai** à 9h30
jour du référé

Derrière les discours et les apparences la sombre réalité des méthodes !

Immédiatement après les odieux attentats contre le journal satirique Charlie Hebdo l'ensemble des forces politiques, syndicales, des représentants des cultes, des obédiences philosophiques et responsables du patronat se retrouvaient dans les rues pour manifester pour la liberté d'expression et en solidarité avec ce journal et les familles des victimes.

Trois mois plus tard qu'en est-il de la liberté d'expression, de l'application des libertés fondamentales prévues par la constitution, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ?

Les grands médias n'ont jamais autant été à la solde des intérêts du monde de la finance, promotionnant à longueur de journées, l'image et la propagande de l'extrême droite, le programme du Medef et de ceux qui lui prêtent main forte au plan politique.

Rassemblement du 23 avril 2015

Relayant en boucle les discours sécuritaires, une information construite pour développer la peur en jouant sur l'émotionnel, des émissions pour promotionner les gagneurs, pour cultiver l'individualisme, plus question que d'autres voix puissent exprimer et apporter un autre éclairage que celui de la pensée dominante du capitalisme.

Dans cette phase de conditionnement de l'opinion publique, **le gouvernement, avec le Patronat, ont décidé de s'acharner contre le droit du travail avec la loi Macron,** en s'attaquant aux horaires de travail, aux temps de repos, à l'institution prud'homale, aux garanties collectives des salariés pour mieux les pressurer.

Après cette charge contre le social, c'est au nom de la promotion du dialogue social qu'ils entendent maintenant remettre en cause les CHSCT, relever les seuils d'effectifs pour la mise en place des institutions représentatives des personnels (CE, DP) et allonger la durée des mandats. Avec ce nouveau projet du gouvernement Valls, les négociations sur les salaires ne seraient plus possibles dans les entreprises qu'une fois tous les trois ans et la présence des syndicats sur les lieux du travail serait à terme effacée du paysage social.

Pour parfaire leur projet d'élimination du syndicalisme, le patronat missionne des officines, infiltre des « taupes » pour espionner les salariés et les syndicats comme par exemple chez IKEA dans le commerce ou dans le groupe Orpea du secteur de la santé privée.

Certains élus politiques ne sont pas en reste pour tenter d'empêcher le syndicalisme d'assumer sa mission d'intérêt général et l'affaiblir du point de vue de ses moyens matériels et financiers.

Imprimé par nos soins - 05/2015 - Ne pas jeter sur la voie publique

Quelques exemples en Région Centre : la municipalité UMP de Châteauroux entend expulser les trois premières organisations syndicales de l'Indre des locaux mis à leur disposition en multipliant les provocations, les procédures en justice. Après douze années de bataille, la CGT et la CFDT se trouvent, depuis le 31 mars dernier, privées d'approvisionnement d'énergie (moyens de communication, de reproduction, de téléphone, de chauffage…) et donc face à de graves difficultés pour accueillir les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités au prétexte que ce ne serait pas à la collectivité de payer !

A **Chartres**, autre municipalité dirigée par l'UMP, le Maire veut lui aussi confisquer à la CGT son hébergement malgré plusieurs décisions de justice statuant en faveur de l'hébergement des syndicats dans les Bourses du Travail.

A **Pithiviers** comme à Chartres au prétexte de la récupération par la municipalité des locaux occupés par la CGT, celle-ci est également menacée d'expulsion.

Dans tout le pays, se multiplient des projets d'expulsion des syndicats, **Toulouse, Nice, St Quentin, Villejuif**… partout la même rengaine est utilisée pour justifier ces attaques contre le syndicalisme, la liberté d'expression.

C'est toujours au nom des économies et de la réduction des dépenses publiques que les coups sont portés contre les salariés.

Rassemblement du 23 avril 2015
avec le soutien de Philippe Martinez

Pourtant, l'argent public continue à couler à flot pour financer les tribunaux du commerce, dont les patrons sont juges et parties, pour le fonctionnement des chambres consulaires (CCI, CRCI) et, jamais depuis un demi-siècle, autant d'argent public n'aura été déversé aux entreprises et jamais celles-ci n'auront bénéficié d'autant d'exonérations de cotisations sociales et fiscales tout en licenciant massivement..

Par tous les moyens, on veut confisquer au peuple composé dans sa grande majorité de salariés, son droit d'expression, l'exercice de son pouvoir politique.

C'est pour cela que les dirigeants du pays réorganisent les collectivités territoriales pour éloigner les lieux de décisions du contrôle des citoyens et attaquent frontalement le syndicalisme qui lutte et résiste au patronat et aux politiques d'austérité.

Le 13 mai 2015, les organisations menacées d'expulsion et privées d'énergie comparaitront en référé pour obtenir la réouverture de leur compteur et retrouver les moyens matériels leur permettant de fonctionner et d'accueillir les salariés.

Rappels des textes et décisions

Recommandations de l'OIT : obligation pour la puissance publique, de fournir au Syndicalisme, les moyens de son hébergement et de son fonctionnement

Décisions de la Cour de Cassation sur la Bourse du Travail de Châteauroux après la décision sur celle de Chartres

Le patronat et ses divers soutiens politiques veulent empêcher les salariés de s'organiser pour défendre leurs intérêts et se syndiquer.

Ne les laissons pas bâillonner le syndicalisme qui constitue un des principaux remparts pour :

- **défendre le social, garantir les libertés,**
- **lutter pour une société dans laquelle le travail et la parole des salariés sont respectés.**

La liberté d'expression des salariés est légitime et nécessaire.
C'est à la puissance publique (Etat, collectivités territoriales) d'en assumer les conditions.

TOUS ENSEMBLE EXIGEONS

le respect des droits et libertés, de nouveaux droits et moyens d'intervention pour les salariés et leurs représentants syndicaux

Rassemblement régional le 13 mai à 9h30 à Châteauroux

devant le Tribunal de Grande Instance - pl Lucien Germereau